

## Les biocarburants avancés des distilleries viticoles bientôt utilisés dans l'aéronautique?

**A l'occasion du Salon international de l'aéronautique du Bourget, Ségolène Royal et Stéphane Le Foll ont annoncé le lancement d'une mission interministérielle pour l'utilisation de « biocarburants avancés » dans l'aéronautique.**

**Paris, le 26 juin 2015** – Le secteur de l'aéronautique peut compter sur les distilleries viticoles pour étudier les possibilités d'introduction des biocarburants avancés dans le circuit d'approvisionnement des avions. En effet, l'alcool produit par les distilleries viticoles est issu de biomasse non alimentaire. Cet alcool est déjà reconnu par la Commission Européenne comme biocarburant dit « avancé et durable ». Ainsi, les distilleries, pourraient valoriser les biocarburants produits à partir de marcs de raisin et de lies de vin auprès de ce nouveau secteur, au même titre que pour les transports terrestres qui les utilisent depuis plusieurs années, par incorporation dans l'essence.

Véritable outil environnemental, les distilleries poursuivent la recherche de nouveaux débouchés et font la démonstration de la multiplicité des filières de valorisation des sous-produits de la viticulture.

Les biocarburants avancés sont identifiés pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux : l'annonce du Salon du Bourget s'ajoute à la décision du Parlement européen du 28 avril dernier, d'introduire un objectif incitatif de 0,5% pour cette catégorie. Pour répondre à cela, les distilleries viticoles travaillent depuis plusieurs années sur la traçabilité et les processus de fabrication qui permettent aujourd'hui aux unités de production d'être de véritables bioraffineries et de proposer des produits à haute valeur ajoutée comme les biocarburants avancés.

**Contacts Presse : Agence FARGO RDN**

**Anne-Sophie LE MENN**

Tel : 01 44 82 66 79

Port : 06 09 49 09 78

[alemenn@agencefargordn.com](mailto:alemenn@agencefargordn.com)

**Léa CHARRON**

Tel : 01 44 82 95 49

Port : 06 23 47 67 47

[lecharron@agencefargordn.com](mailto:lecharron@agencefargordn.com)

### **A propos de l'UNDV**

*L'Union Nationale des Distilleries Viticoles regroupe des distilleries du territoire français. La filière des distilleries viticoles françaises représente les intérêts des 50 entreprises (privées et coopératives) implantées dans les bassins viticoles. La filière emploie 2 000 personnes directement ou indirectement, et réalise de plus de 200 millions € de chiffre d'affaires annuel dans la chaîne de valeur auxquels il convient de rajouter les chiffres d'affaires des filières avalées (huilerie, cosmétique, pharmacie,...). L'UNDV est invitée aux Conseils Spécialisés de la filière viticole de FranceAgriMer et est l'interlocuteur des différentes administrations telles que le ministère de l'Agriculture, de l'Écologie,...*